

PROFIL DE POSTE

TITRE/METIER

Adjoint Technique à l'atelier Propreté Urbaine.

CADRE D'EMPLOIS

Adjoint Technique.

SERVICE D'AFFECTATION

Service Propreté Urbaine de la Direction des Moyens Logistiques Mutualisés.

POSITION HIERARCHIQUE

Cet agent est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'agent de maîtrise responsable de l'atelier Propreté Urbaine ou du responsable d'équipe.

MISSIONS

Cet agent travaillera au sein de l'atelier Propreté Urbaine et sera amené à assurer :

- Le balayage des rues, places, parkings, trottoirs.
- Le lavage des voies et parvis.
- Le lavage suite au passage d'oiseaux migrateurs ou autres.
- La capture d'animaux errants, ainsi que le traitement des nuisibles.
- Le ramassage d'animaux morts
- L'enlèvement de l'affichage sauvage (affiches, autocollants, etc.).
- Vider et nettoyer les corbeilles à papiers.
- Le ramassage des feuilles mortes.
- Le nettoyage des marchés et foires.
- Les interventions ponctuelles de nettoyage (fêtes, manifestations, gens du voyages,...).
- Le désherbage manuel ou mécanique.
- Approvisionner les distributeurs de canisites.
- Enlever les déchets (dépôts sauvages, encombrants, sacs, ...).
- Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface.
- Interventions spécifiques sur des incidents ou des sinistres (mise en sécurité).
- Les opérations de déneigement et de viabilité hivernale.
- Il peut également être amené à intervenir en dehors de sa spécialité pour tous travaux demandés à la Direction des Moyens Logistiques Mutualisés.
- Utilisation et maintenance courante de l'outillage.

RELATIONS FONCTIONNELLES

Avec :

- L'ensemble de la Maîtrise et du personnel sur le site du Centre Technique Mutualisé.
- Les services municipaux.
- Les élus, la population et les organisateurs de fêtes ou de manifestations, les entreprises.
- Contact quotidien avec la population (usagers, passagers).

PRINCIPALES RESPONSABILITES OU TACHES

- Prendre soin et veiller au bon fonctionnement des outils utilisés (niveau d'huile, entretien filtre à air, ...).
- Maintenir l'ensemble de la ville propre.
- Rendre compte à la hiérarchie.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Cet agent devra savoir :

- Capacité à appliquer des consignes.
- Echange régulier d'information avec le responsable de l'atelier.
- Faire preuve de méthodologie et de rigueur.
- Avoir de la maîtrise de soi.
- Faire preuve d'initiative.
- Esprit d'équipe, ponctualité et disponibilité.
- Sens du service public.
- Conduite des engins de nettoyage motorisés.
- Permis B exigé, C si possible.

Il devra respecter scrupuleusement :

- Les mesures et règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers.
- Le port des vêtements de protection.
- Respecter le règlement interne de l'atelier Propreté Urbaine.

CONTRAINTES PARTICULIERES DU POSTE

- Respect du port des équipements de protection individuelle adaptés à chaque type d'intervention.
- Intervention de nettoyage le week-end et les jours fériés suite aux fêtes et manifestations.
- Une partie importante du travail se fera sur des voies en circulation avec des consignes strictes de sécurité.
- Station debout prolongée et manipulation de petites charges.
- Pour des besoins ponctuels liés au service, des horaires spéciaux peuvent être mis en place.
- Travail à l'extérieur par tous temps, seul ou en équipe.
- Utilisation et port de matériels tels que Rotofil, souffleur, brosse désherbante, pelle, binette.
- Assurer les remplacements sur le centre-ville, notamment le samedi.
- Participations aux opérations de viabilité hivernale même lorsque celles-ci se dérouleront en dehors des horaires d'ouverture du service.

LIEU DE TRAVAIL ET HORAIRES

Lieu d'embauche :

- Principalement au Centre Technique Mutualisé 116 rue Monge ZI Nord - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
- ou plus rarement directement sur le chantier.

Horaires :

- 146,09 heures sur un cycle de 4 semaines.

- Généralement 7 h 54 – 12 h 05 et 13 h 15 – 17 h 25 sauf besoins liés au service et lors des opérations de viabilité hivernale.
- Possible évolution pour un travail le samedi.
- Astreinte possible.

Congés :

Les périodes de congés devront être programmées en liaison avec les autres agents de l'atelier et en fonction des besoins du service.

AVANTAGES LIES AU POSTE

IFSE GROUPE 2

CNAS COSeL

Participation employeur mutuelle labellisée

Prise en charge maintien de salaire

Titre repas